MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 220 RELATIF À LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

Nature et effets :

- Ajouter le chapitre 1 intitulé « Dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives ».
- Ajouter le chapitre 2 intitulé « Dispositions applicables à la politique de participation publique ».

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet aux municipalités d'adopter un règlement relatif à une politique de participation publique (RLRQ, c. A-19, art. 80.01) et (RLRQ A-19.1, r. 0.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle souhaite adopter un règlement encadrant les participation et consultations publiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 14 septembre 2026 et qu'un projet de règlement a été adopté à la même séance ordinaire du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le règlement n'est pas soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assemblée publique sera publié sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville à l'extérieur ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, endroits désignés par le règlement 211.

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique avant la séance ordinaire le 9 novembre 2026 à 18 h 30 heures et devra adopter le règlement lors de la séance ordinaire du conseil du 9 novembre 2026 à 19 h.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à sleblanc@mun-sbdl.ca.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle, ce 16e jour du mois d'octobre 2026.

Stéphanie Leblanc

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Leblanc, à Saint-Bernard-de-Lacolle, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle *certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville à l'extérieur ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, endroits désignés par le règlement 211.*

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 16e jour du mois d'octobre 2026.

Stéphanie Leblanc

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière